

MAI 2022

TRAJECTOIRE

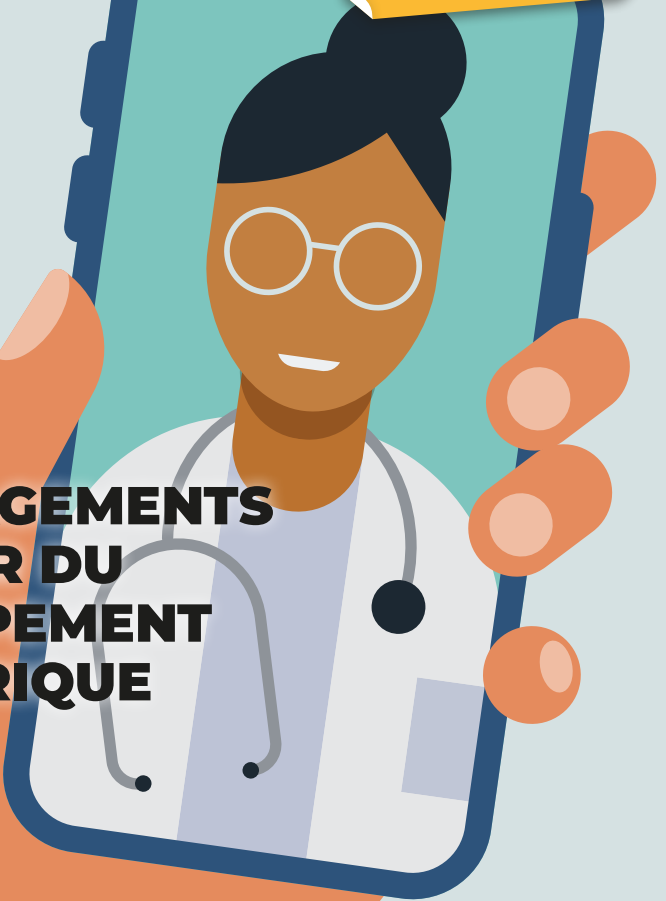
LE MAGAZINE DES DÉFIS DU NUMÉRIQUE EN SANTÉ

e-santé

CAP 2027

HORS-SÉRIE

NOS ENGAGEMENTS EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DU NUMÉRIQUE EN SANTÉ





Francis Mambrini, président de la FEIMA

La crise sanitaire que nous traversons a mis en lumière les bénéfices incontestables du numérique au service des organisations, des professionnels et des citoyens : simplification de l'accès aux soins, développement de nouvelles pratiques à distance (téléconsultation), gestion de la vaccination... Ainsi, après plusieurs années d'errance, le numérique en santé bénéficie désormais d'une vraie feuille de route adossée aux orientations nationales de refonte du système de santé portées par le plan MaSanté2022.

Cette crise a également révélé les capacités de mobilisation des acteurs industriels pour relever les défis posés et leur aptitude à s'inscrire dans une dynamique de coopération avec les acteurs de la sphère institutionnelle.

Elle a, en parallèle, mis en exergue les écueils auxquels nous sommes confrontés depuis de longues années et qui cristallisent les préoccupations de nos concitoyens : accès aux soins, désertification médicale, prévention, creusement des inégalités sociales, maintien en bonne santé après 65 ans...

Des enjeux sanitaires et sociaux qui rejoignent les défis liés à la généralisation du numérique en santé pour améliorer la coordination et la fluidification des parcours de prise en charge : déployer des services partout et pour tous, générer l'adhésion des professionnels de santé aux usages de ces services, adresser de nouveaux champs jusqu'alors laissés en jachère...

Des enjeux qui définissent la trajectoire à mener en e-santé et pour lesquelles les industriels membres de la FEIMA sont fortement mobilisés, à l'exemple de leur implication de premier plan sur le volet numérique du Ségur de la santé.

Afin de garantir un déploiement généralisé de services numériques destinés à répondre aux enjeux et à l'ambition portée, **la FEIMA partage ses propositions et recommandations pour mobiliser le plus largement possible l'ensemble des acteurs, patients et soignants, et les accompagner dans des conditions permettant de garantir une adhésion qualitative et durable de leur part aux usages des services proposés.** Un enjeu fondamental au bénéfice du décloisonnement des acteurs, du renforcement de la coordination et de l'optimisation des parcours, de l'évolution des pratiques et de l'amélioration de l'accès aux soins.

LA SANTÉ ET LA DÉPENDANCE :

PREMIÈRES PRÉOCCUPATIONS DES FRANÇAIS

De nombreuses études l'ont montré à l'occasion de l'élection présidentielle 2022. Toutes font état des blocages structurels que la crise sanitaire n'a fait que remettre sur le devant de la scène. Des préoccupations qui se cristallisent en priorité sur l'accès aux soins de premier recours et sur la coordination des parcours de prise en charge*.

43 %

des Français considèrent que le système de santé fonctionne mal.

76 %

des Français sont préoccupés par le risque de dépendance et la perte d'autonomie.

64 %

des Français jugent pertinent de développer la télémédecine.

58 %

des Français déclarent avoir déjà renoncé à des soins de santé à cause des délais d'obtention de rendez-vous.

77 %

des Français sont favorables au partage de leurs données personnelles par les professionnels de santé consultés.



En France, les AVC sont plus fréquents, plus graves et moins souvent pris en charge en unité spécialisée pour les personnes les plus modestes.**



Les Français estiment que la santé connectée est une opportunité pour améliorer*:**

la prévention

76 %

la qualité des soins

62 %

le maintien à domicile des personnes âgées

74 %

* Enquête Harris Interactive réalisée en ligne du 26 janvier au 2 février 2022 pour la Mutualité française. Échantillon de 3 016 personnes représentatif des Français âgés de 18 ans et plus.

** « Études et Résultats » n° 1219. Samuel Allain, Diane Naouri, Christine de Peretti. Février 2022. Drees.

*** Baromètre Santé 360 Odoxa, réalisé en trois temps entre le 15 février et le 1^{er} mars 2022 auprès de 3 015 Européens représentatifs de la population et âgés de 18 ans et plus, dont 1 005 Français et 250 médecins.

FACILITER L'ACCÈS AUX SOINS DANS TOUS LES TERRITOIRES ET FLUIDIFIER LES PARCOURS DE SANTÉ

AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS

Accélérer le déploiement des solutions numériques et l'adhésion des professionnels de santé aux usages des services proposés *via* les leviers de la rémunération sur objectifs de santé publique (ROSP)

- **Poursuivre les efforts en faveur de modèles de financement indexés sur les usages**, tels qu'initialisés *via* le volet numérique du Ségur de la santé, et les étendre à l'ensemble des catégories de professionnels de santé : alignement des forfaits structures pour les médecins et des forfaits d'aide à la modernisation et à l'informatisation du cabinet (FAMI) pour les autres professions libérales (différentiel de 1 à 3 des rémunérations moyennes constatées).
- Intégrer dans le champ de la ROSP des **incitations permettant de lever les freins au développement de pratiques de tiers payant intégral** par les professionnels de santé (absence de reste à charge pour les populations défavorisées)¹.

Lever les freins au développement des pratiques de télémédecine

- **Lever le seuil de 20 % fixé par la CNAM** pour les pratiques de téléconsultation effectuées dans le cadre du parcours de soins – c'est-à-dire avec un médecin traitant – ou en cas de suivi de pathologies chroniques, afin de ne pas freiner les enjeux liés au développement des pratiques de télémédecine (accès aux soins, suivi alterné des pathologies chroniques, suivi postopératoire, maintien à domicile, soutien médical aux structures de prise en charge des personnes âgées, EHPAD)².
- **Ajuster le niveau de financement des actes de téléexpertise et de téléassistance** afin qu'il soit en mesure de générer une véritable adhésion des professionnels de santé à ces nouvelles pratiques et de soutenir le développement d'une offre industrielle pérenne.
- **Conforter une approche humaniste et respectueuse** de prises en charge :
 - 1 - Conditionner le remboursement des actes de télémédecine à des **obligations de partage d'informations**.
 - 2 - Remettre le **médecin traitant au cœur du dispositif**.
 - 3 - Encourager à avoir un **médecin traitant *via* le Numérique en santé** et revoir le forfait patientèle.

- 4 - **Former les professionnels de santé** aux pratiques de téléconsultation et téléexpertise.
- 5 - **Imposer un cadre d'exigences aux solutions de télémédecine** accompagné d'obligations pour les professionnels de santé de s'y conformer.
- 6 - **Instaurer un guichet de référencement et une démarche de contrôle de conformité** de ces solutions.

Remédier rapidement aux problèmes de couverture réseau sur le territoire en accélérant le plan de déploiement de la 5G et de la fibre sur l'ensemble du territoire national

Apporter des réponses afin de ne laisser personne sur le bord du chemin et de ne pas ajouter aux inégalités sociales le poids d'une fracture numérique

- **Étendre le rôle et les compétences des acteurs intervenant au domicile des patients** (infirmières, personnels d'aide à domicile) à l'accompagnement aux usages des services tels que téléconsultation, téléexpertise et téléassistance.
- Prendre les dispositions nécessaires pour que les **rémunérations de ces professionnels** (salaires ou actes soignants) soient en mesure de **supporter le développement de telles pratiques**.

RENFORCER LE DÉCLOISONNEMENT ET LA COORDINATION DES ACTEURS DU PARCOURS DE SANTÉ

Encourager la coordination des soins au-delà de l'appartenance à des structures administratives (CPTS/MSP)

- Inciter les professionnels de santé libéraux à s'engager individuellement dans des démarches de coordination en ne subordonnant pas les aides financières (forfait structure) à leur participation à une structure de soins coordonnés et en leur assignant des objectifs simples de coordination à l'échelle de leur cabinet.
- **Valoriser l'usage des services numériques socles (MES, DMP, MSSanté, messageries instantanées sécurisées) mobilisés en soutien d'activités de coordination**, que celles-ci soient exercées à titre individuel ou dans le cadre d'organisations pluriprofessionnelles reconnues. La traçabilité des documents partagés, *via* ces outils numériques, doit être en mesure d'objectiver les démarches de coordination en prenant appui sur de nouveaux indicateurs d'usages dans la ROSP, au-delà des dispositions adoptées dans les derniers avenants conventionnels.

1. Si les éditeurs de la FEIMA ont intégré les services permettant de soutenir la réforme du reste à charge zéro (100% santé), ils déplorent une absence de soutien aux pratiques du tiers payant intégral. Un soutien qui favoriserait l'adoption des services numériques développés afin de supprimer les contraintes dénoncées par les professionnels de santé, dans la perspective d'une généralisation.

2. Une récente étude de l'Institut Molinari a démontré qu'en libérant les usages en matière de télémédecine, 1 milliard d'économies d'échelle serait généré.

INVESTIR SUR LES ACTEURS DU SOIN GRÂCE AUX INNOVATIONS DE SANTÉ NUMÉRIQUE ET RENDRE LE SYSTÈME DE SANTÉ PLUS EFFICIENT

Soutenir les professionnels dans l'adoption des usages du numérique pour faire évoluer leurs pratiques : accompagnement et formation

- Accorder une place au numérique en santé dans la réforme des études de santé, ainsi que dans les programmes de formation continue, qui soit à la mesure des enjeux et mobiliser les acteurs industriels dans la participation aux nouveaux cursus proposés.
- Redéfinir le rôle et le périmètre d'action des organisations territoriales (ARS/GRADeS/UPS) au bénéfice de la formation et de l'accompagnement des professionnels de santé : développement des usages, développement de compétences organisationnelles au regard de l'évolution des pratiques et des nouveaux modes d'organisation.

Soutenir les organisations pluriprofessionnelles d'exercice coordonné sur les champs de la formation et de l'accompagnement organisationnel

- Introduire dans le modèle de financement porté par la convention ACI des indicateurs permettant de supporter des activités de formation et d'accompagnement organisationnel, condition indispensable d'appropriation durable et de qualité des services numériques proposés.

Étendre le champ de la ROSP à des incitations portant sur la mise en conformité des cabinets et des officines avec les exigences sécuritaires, éthiques et réglementaires (RGPD/CNIL/nouveau référentiel d'éthique des logiciels)³

Revisiter les critères de la ROSP afin de les rendre plus incitatifs à l'égard des pratiques de coordination ou liées aux nouveaux modes d'organisation (délégations) notamment dans le cadre des ACI (cf. point coordination supra)

3. Pour aller au-delà du grand plan sécurité qui ne cible que le secteur hospitalier : cf. position FEIMA dans le magazine *Trajectoire e-santé* n°2, novembre 2021.

AMÉLIORER LA PRISE EN CHARGE SANITAIRE DES CITOYENS ET LEUR DONNER LES MOYENS D'ACCROÎTRE LEUR IMPLICATION

Lancer des programmes de prévention personnalisée centrés sur les pathologies chroniques porteuses de risques et les corrélés avec les mesures d'incitation financière de la ROSP (nouvelles rémunérations forfaitaires) afin d'encourager les professionnels de santé du premier recours à **développer des pratiques de prévention et à adhérer aux usages de services numériques de prévention personnalisée.**

Renforcer la confiance des usagers du système de soins dans l'usage des services numériques en santé et par voie de conséquence leur adhésion aux services proposés

- Au-delà du dispositif de référencement des services numériques destinés à intégrer l'Espace numérique de santé (MES), mettre en place un **référentiel de labellisation des objets connectés** (IoT).
- Renforcer l'acculturation et les actions d'**accompagnement aux usages des services numériques** en santé, notamment à l'égard des populations le plus en difficulté. Les intervenants à domicile ont assurément un rôle à jouer ici.
- Prendre en compte les **conditions de la réussite de l'ambition portée par le volet numérique du Ségur de la santé** (temporalité, mobilisation massive et transversale des acteurs de soins) afin d'enrichir la valeur perçue des citoyens à leur Espace numérique en santé (MES) par le biais d'une alimentation significative et durable des informations produites par les professionnels de santé.
- **Mettre en place des mesures de rémunération indexées sur le recueil de la satisfaction des usagers du système**, aujourd'hui très limitées et ne portant que sur le secteur hospitalier.
- **Adosser les dispositifs de mesure de la satisfaction des patients à un observatoire des pratiques**, au bénéfice d'une amélioration croissante des pratiques et d'une approche de santé publique.

La Fédération des Éditeurs d'Informatique Médicale et paramédicale Ambulatoire (FEIMA) représente les éditeurs majeurs du secteur ambulatoire français. Depuis plus de trente ans, les éditeurs membres de la FEIMA conçoivent et développent des offres de logiciels et de services numériques à destination première des professionnels de santé.

En équipant plus de 80 % des professionnels du premier recours (84 % de médecins, 80 % de dentistes, 90 % de paramédicaux et 73 % d'officines pharmaceutiques) et en développant un éventail de services, les entreprises membres de la FEIMA contribuent au décloisonnement des acteurs, à la simplification de l'accès aux soins et au soutien du développement des organisations pluridisciplinaires de coordination.

Acteurs industriels de premier plan, les membres de la FEIMA constituent un formidable levier de création d'emploi, de valeur et d'innovation sur le marché du numérique en santé, en France et en Europe. Dès ses débuts, en 1996, la FEIMA s'est imposée comme interlocuteur clé des pouvoirs publics et des organisations représentatives des professionnels de santé, dans une démarche coconstructive.

La FEIMA, un puissant levier de transformation sur le secteur ambulatoire

28 éditeurs majeurs

sur la cinquantaine que compte le secteur ambulatoire

Plus de **4 000** salariés
en France dont 900 en R&D
(13 % des emplois du secteur de
la e-santé) ; plus de 15 000 salariés
dans le monde dont 3200 en R&D

Près de **350 000**
professionnels de santé
informatisés en France ;
2 000 000 de professionnels de santé
informatisés dans le monde

CA généré par ses membres :
+ 1,8 Md€
(1 Md en France)

Valeur ajoutée contributive (EBITDA) :
500 M€ (300 M€ en France)
soit 60 M€ par an pour les caisses
de l'État

Investissement R&D : **15 %**

Feuilles de soins sous format
électronique produites :
1 Md sur 1,3 Md national

Ordonnances dématérialisées :
1,3 Md sur 1,7 Md national

Des solutions numériques qui couvrent un large spectre de services

Simplification administrative et gestion réglementaire • Dossiers patients adaptés aux pratiques • Services d'aide à la décision • Services de gestion de la relation patient • Services de simplification de l'accès aux soins • Services d'échange, de partage d'informations et de coordination • Services d'interopérabilité